



Problème d'interphone. Qui paie ?

Par **Nathalie25**, le **01/03/2013** à **03:13**

Bonjour,

Voilà un moment que j'ai demandé au syndic de mon immeuble de faire réparer mon interphone car on ne m'entend pas d'en haut.

Le boîtier a été changé mais on ne m'entend toujours pas. J'ai eu le syndic pour leur dire que le professionnel devait avoir leur accord pour changer une pièce de l'interphone principal : j'attends toujours que la réparation soit effectuée et que mon interphone marche..

Par ailleurs j'ai un voisin qui lui, entend la radio ([smile36]) dans son interphone.

Je ne pense pas que nous soyons les seuls dans cette situation dans l'immeuble.

J'ai par ailleurs été victime d'une tentative d'effraction le WE dernier et cela sûrement du au fait que l'interphone ne marche pas et que les gens ouvrent quasi systématiquement sans se fatiguer à descendre ouvrir. Je trouve que cette situation nous met dans une certaine insécurité.

1) Est-ce que la réparation de l'interphone est à la charge de la copropriété si plusieurs interphones ne fonctionnent pas ou à la charge de chaque locataire ?

Merci d'avance.

Par **Lag0**, le **01/03/2013** à **08:01**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous êtes copropriétaire ou locataire.

Par **Nathalie25**, le **01/03/2013** à **15:18**

Je suis locataire.

Par **Lag0**, le **01/03/2013** à **16:33**

Si vous êtes locataire, vous ne devez rien demander au syndic. Le syndic, dans une copropriété, est l'interlocuteur des copropriétaires, mais pas des locataires. Il n'y a aucun rapport entre le syndic et les locataires.

Votre interlocuteur à vous, locataire, c'est votre bailleur (propriétaire ou son mandataire). C'est à lui qu'il faut demander à ce que les réparations soient faites.